



CHARTE DU RÉSEAU MIREC

Les fondements :

La MIREC (Mission Relation Entreprises en Commun) repose sur la conviction que la mobilisation des entreprises est une condition essentielle et nécessaire à l'efficacité durable des actions menées en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. La MIREC ambitionne donc d'être une réponse aux difficultés en matière d'emploi et d'insertion professionnelle sur le territoire Nord-Essonne.

Le réseau MIREC s'inscrit dans le respect de principes fondamentaux qui doivent guider l'action des différents partenaires, dans un souci constant de complémentarité et de correspondance. Cela appelle de reconnaître entre acteurs un principe de réciprocité. En effet, le travail en réseau repose sur une logique de partage. Il s'agit de reconnaître le plein apport de chaque acteur dans la dynamique du réseau. La singularité de chaque acteur est une source d'enrichissement réciproque. Telle est la force du réseau MIREC.

La MIREC est un réseau souple et actif. A ce titre, la MIREC s'inscrit dans la dynamique France Travail dont une des perspectives est de créer des réseaux de territoire.

Les objectifs

- Favoriser l'insertion professionnelle des publics du territoire.
- Favoriser les rencontres entre les entreprises du réseau et la population du territoire.
- Promouvoir et développer la logique inclusive.
- Favoriser l'organisation des manifestations comme les Job Dating.
- Participe à la remobilisation des démarches de tutorat, parrainage et mécénat.

Mise en œuvre

Le territoire du réseau MIREC est celui du Nord-Essonne. Cependant, la MIREC s'accorde la possibilité de se mobiliser sur des actions à l'échelle du territoire de l'Essonne.

L'adhésion au réseau repose sur le principe de libre-adhésion.

L'adhésion au réseau est gratuite.

La coordination est assurée en binôme à un rythme d'un changement annuel.

Le suivi

Information

Les acteurs du réseau doivent être informés des actions menées et associées à leur réalisation. Cela appelle la mise en place d'un système d'information et de communication en commun.

L'évaluation

Il est nécessaire d'évaluer régulièrement les démarches réalisées dans et par le réseau MIREC. Celle-ci participe à apprécier la pertinence des actions menées en commun, de l'apport réciproque dans la réalisation des objectifs définis. L'évaluation favorise également la possibilité d'adaptation, d'enrichissement des actions conduites voire d'ouvrir des perspectives. Enfin, l'évaluation est propice à une logique de capitalisation des expériences, valorisables et exploitables par tous.

Il est convenu dans la présente charte que le rythme de l'évaluation est d'une rencontre/bilan annuel. Cela n'interdit pas des rencontres plus rapprochées entre les acteurs du réseau.

Sortie du réseau

Toute entreprise peut sortir du réseau en informant le coordinateur ou la coordinatrice MIREC par mail.